



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Vietnam

Question écrite n° 23055

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations répétées des droits de l'homme dont se rend coupable le gouvernement vietnamien, notamment envers les minorités indigènes. Il aimerait être informé des mesures que la diplomatie française entend défendre afin d'aider à la garantie de leur respect dans la République socialiste du Vietnam.

Texte de la réponse

La France attache une grande importance au respect des droits de l'homme dans le monde. Au Vietnam, certains progrès dans ce domaine ont été enregistrés durant la dernière décennie, mais la situation reste loin d'être satisfaisante. La France a en conséquence marqué à plusieurs reprises son inquiétude relative aux récents développements affectant la situation des droits de l'homme dans ce pays, notamment pour ce qui concerne les minorités ethniques. Attentive au sort de ces minorités, la France est ainsi intervenue activement en faveur du règlement de la crise engagée en février 2001 à la suite de troubles graves sur les hauts plateaux du centre du Vietnam. Ces troubles avaient entraîné la fuite vers le Cambodge de plus d'un millier de montagnards vietnamiens. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont à plusieurs reprises exprimé leur soutien au HCR et demandé aux gouvernements du Cambodge et du Vietnam d'appliquer intégralement l'accord du 21 janvier 2002 prévoyant le rapatriement des réfugiés sur une base strictement volontaire et dans des conditions assurant leur dignité et leur sécurité. La France ne manque pas d'aborder la question des droits de l'homme et de ceux des minorités à la faveur des rencontres bilatérales de haut niveau. Ce fut ainsi le cas lors de la visite d'État à Paris du Président de la République socialiste du Vietnam, M. Tran Duc Luong, en octobre 2002. A cette occasion, une liste de prisonniers de conscience a été remise sur laquelle figurent des personnes issues de minorités ethniques. Ces préoccupations sont partagées par l'Union européenne, qui a engagé un dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités vietnamiennes. Ce dialogue s'inscrit dans l'esprit de l'accord de coopération euro-vietnamien conclu en 1995, qui fait du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques un des éléments fondamentaux de cette coopération. D'une manière générale, la France poursuivra son action en faveur des droits de l'homme et des minorités au Vietnam, au plan bilatéral comme dans le cadre européen, tant que cela restera nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23055

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5908

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6923